

Serge DECONS Audit

ERNST & YOUNG Audit

Boostheat

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Serge DECONS Audit
2, rue de la carrère
31510 Antichan de Frontignes
S.A.R.L. au capital de € 4 000
839 582 954 R.C.S. Toulouse

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Boostheat

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Boostheat,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boostheat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires de votre société s'élève à M€ 0,5. Il est composé des ventes de la chaudière Boostheat.20, ainsi que des activités de services (installations) sur le premier semestre 2020 uniquement ; l'activité ayant été arrêtée dans le cadre du plan « Efficiency 2022 », selon les modalités décrites dans la note « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>► Le revenu généré par la vente de matériel est reconnu au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison du matériel. Le suivi des ventes est réalisé en lien avec le déboucement du carnet de commandes, tel que mentionné en note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels.</p>	<p>Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur l'analyse des termes contractuels, la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires dans le cadre des premières ventes réalisées en France. Nous avons examiné les procédures de contrôle interne que votre société a mises en place dans ce domaine et la politique générale de reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut également des contrôles de substance sur les comptes en eux-mêmes.</p> <p>Ces contrôles ont notamment consisté à :</p> <p>► analyser les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, afin d'analyser le traitement comptable applicable ;</p>

- ▶ Le revenu des activités de service est reconnu sur la période lorsque l'installation a été rendue et que le recouvrement de la créance apparaît assuré de manière raisonnable.
- ▶ réaliser des procédures analytiques par rapport aux données budgétaires ;
- ▶ tester la réalité des revenus comptabilisés sur les ventes de matériels en obtenant les bons de livraison sur une sélection de transactions de l'exercice ;
- ▶ rapprocher le carnet de commandes avec les ventes effectivement réalisées de la période, et tester la réalité des droits et obligations des bons de commandes restant à livrer ;
- ▶ tester l'application du principe de séparation des exercices par des tests de détail.

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit, car la société réalise ses premières années de commercialisation du produit et parce que le contrôle interne est important pour assurer l'exhaustivité et l'exactitude des produits, notamment concernant le suivi du carnet de commandes.

■ Comptabilisation et évaluation des frais de développement capitalisés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, le montant brut des frais de développement de votre société s'élève à M€ 11,6 au regard d'un total bilan de M€ 18,6. Les amortissements et dépréciations cumulés sont de M€ 9,5 au 31 décembre 2020. Votre société immobilise les dépenses engagées dans le cadre du développement de ses produits lorsqu'elles remplissent les critères prévus par les règles et principes comptables français. Ces frais de développement sont essentiellement composés de frais de développement de la Boostheat.20 et Boostheat.50. Votre société ayant obtenu le 24 septembre 2018 le certificat CE sur sa chaudière thermodynamique Boostheat.20, une large campagne de commercialisation a donc été engagée dès le dernier trimestre 2018. Le démarrage de l'amortissement des frais de développement de cette chaudière a ainsi débuté au 1^{er} octobre 2018.</p> <p>La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels décrit les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur test de perte de valeur. Comme décrit dans cette note, les frais de développement sont immobilisés lorsqu'ils remplissent les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ votre société a l'intention, les capacités financière et technique de conduire le projet de développement à son terme ; 	<p>Dans le cadre de notre approche d'audit, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ examiner les travaux réalisés par votre société pour déterminer l'éligibilité à l'activation de dépenses de développement et analyser leur conformité avec les règles et principes comptables applicables en France ; ▶ réaliser des tests de détail sur un échantillon de factures et de feuilles de temps afin d'apprécier le caractère activable des montants sélectionnés et leur rattachement aux projets immobilisables ; ▶ apprécier les principes et modes d'amortissement des frais de développement ; ▶ apprécier, notamment par des entretiens avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fonde la détermination de la durée d'amortissement ; ▶ examiner les modalités des tests de perte de valeur sur les frais de développement au titre des produits mis en service et en cours de développement, et les modalités de calcul de leur valeur d'utilité. Nous avons examiné la cohérence des prévisions des flux de trésorerie avec les budgets établis par la direction dans un contexte évolutif de crise liée à la pandémie de Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir ;

- ▶ votre société dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé ;
 - ▶ il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à votre société ;
 - ▶ les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.
- ▶ apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels.

Les développements capitalisés sont amortis de façon linéaire sur une durée de cinq ans.

Un test de perte de valeur est réalisé sur la valeur nette comptable des frais de développement immobilisés et amortis en cas d'indice de perte de valeur. Les hypothèses, estimations et jugements pour la réalisation des tests de perte de valeur ont été préparés par la direction sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2020, dans un contexte évolutif de crise liée à la pandémie de Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces frais de développement à l'actif du bilan et la détermination de leurs modalités d'amortissement et de perte de valeur étaient un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à (i) l'appréciation du caractère immobilisable des dépenses de développement, et (ii) la détermination des estimations et hypothèses utilisées pour apprécier la durée d'amortissement des frais de développement et de leur perte de valeur. La perte de valeur estimée pour l'exercice 2020 est de M€ 5,3.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part les observations suivantes :

- ▶ les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs ne concordent pas avec la comptabilité ;
 - ▶ le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures reçues et/ou émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu prévues par cet article.
- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Boostheat par votre assemblée générale du 15 juin 2018 pour le cabinet Serge DECONS Audit et du 21 juin 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Serge DECONS Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la neuvième année, dont deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Antichan de Frontignes et Montpellier, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Serge DECONS Audit

ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:

C6F5F53BD6924E3...

Serge Decons

Marie-Thérèse Mercier

Désignation de l'entreprise : boostHEAT SA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 41 BD MARCEL SEMBAT 69200 VENISSIEUX Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 53140427500061

La colonne N-1 est présente à titre indicatif en informations complémentaires. Elle n'est plus présente dans les impressions et en télétransmission		Exercice N clos le,		N - 1			
		31/12/2020		31/12/2019			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* AB	6 700	AC 6 700			
		Frais de développement* CX	8 506 520	CQ 8 506 520		7 689 234	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	384 359	AG 292 752	91 607	125 806	
		Fonds commercial (1) AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	3 135 116	AK 1 034 318	2 100 798	33 200	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
		Terrains AN		AO			
		Constructions AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	3 338 969	AS 1 906 990	1 431 979	1 831 974	
		Autres immobilisations corporelles AT	615 252	AU 413 416	201 836	246 717	
		Immobilisations en cours AV		AW			
		Avances et acomptes AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	<input type="checkbox"/> Méthode de mise en équivalence retenue				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			CT				
Autres participations CU	74 004		CV 50 000	24 004	74 004		
Créances rattachées à des participations BB			BC				
Autres titres immobilisés BD	153		BE	153	153		
Prêts BF			BG				
Autres immobilisations financières* BH	451 757		BI 199 500	252 257	247 493		
TOTAL (II) BJ	16 512 829		BK 12 410 197	4 102 632	10 248 580		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*		Matières premières, approvisionnements BL	2 303 551	BM 548 725	1 754 826	1 913 444
			En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	309 664	BS	309 664	367 111	
		Marchandises BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		678	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	604 989	BY 599 507	5 482	274 750	
		Autres créances (3) BZ	4 123 730	CA 2 357 844	1 765 886	2 838 988	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE		
Disponibilités CF	10 556 188		CG	10 556 188	17 952 793		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	111 719	CI	111 719	49 755		
	TOTAL (III) CJ	18 009 840	CK 3 506 076	14 503 764	23 397 519		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN	-20		-20			
TOTAL GENERAL (I à VI) CO	34 522 649	IA 15 916 273	18 606 376	33 646 099			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété* :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

La colonne N-1 est présente à titre indicatif en informations complémentaires. Elle n'est plus présente dans les impressions et en télétransmission.

Désignation de l'entreprise		boostHEAT SA			
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	2 214 812	2 209 317	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	37 603 767	37 491 669	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	-16 782 621		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-23 080 799	-16 782 621	
	Subventions d'investissement	DJ	942 002	661 943	
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	897 161	23 580 308	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 610 002	15 688	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)		DR	1 610 002	15 688
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligatoires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 664 802	6 002 499	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	171 680	270 509	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 322 308	2 221 239	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 499 702	1 065 386	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés <input type="checkbox"/> Les rentes viagères (1685) correspondent à des acquisitions d'immobilisations	DZ			
Autres dettes	EA	189 001	181 214		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	251 720	309 256	
TOTAL (IV)		EC	16 099 213	10 050 103	
Ecarts de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL(I à V)		EE	18 606 376	33 646 099	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 099 213	5 622 007		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

La colonne N-1 est présente à titre indicatif en informations complémentaires. Elle n'est plus présente dans les impressions et en télétransmission.

Désignation de l'entreprise : boostHEAT SA									
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	140 808	FB		FC	140 808	64 312	
	Production vendue { biens * services *	FD	261 383	FE		FF	261 383	241 519	
		FG	86 022	FH		FI	86 022	213 308	
Exportations et livraisons intracommunautaires									
Ventes à l'exportation :		Compte début		Compte fin		Valeur			
Ventes de marchandises		FB		OU					
Production vendue de biens		FE							
Production vendue de services		FH							
OU		Définition des comptes "Exports" par l'utilisation du compte 9 en 5 ième position							
		<input type="checkbox"/> (Compte dans le plan comptable) Exemple : 70709000, 70309000 ...							
OU		<input type="checkbox"/> Définition des comptes de ventes "Exports" par intervalles de comptes multiples Ctrl + F5 pour accéder à la saisie							
Chiffres d'affaires nets *		FJ	488 213	FK		FL	488 213	519 138	
Production stockée *						FM	-57 447	367 111	
Production immobilisée *						FN	1 184 356	1 917 560	
Subvention d'exploitation						FO		258 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	36 073	15 551	
Autres Produits (1) (11)						FQ	107 696	8 963	
Total des produits d'exploitation (2)		(I)				FR	1 758 890	3 086 323	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	45 647	75 558
	Variation de stock (marchandises) *						FT		33 030
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	1 319 470	2 319 666
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	-390 107	-998 851
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	6 109 712	5 996 164
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	226 676	229 750
	Salaires et traitements * <input type="checkbox"/> Non présence d'effectif <i>Information pour le contrôle de l'effectif (2059E)</i>						FY	3 406 329	4 641 311
	Charges sociales (10)						FZ	2 103 831	1 923 703
	Part du compte 648 affectée à la ligne salaires et traitements		Compte début		Compte fin		Valeur		
					ET		N		
						N-1			
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	2 141 275	2 156 328	
		- dotations aux provisions *				GB	5 300 000		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	1 148 232	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	1 107 164	15 688
Autres charges (12)						GE	147 366	103 633	
Total des charges d'exploitation (4)		(II)				GF	22 665 595	16 495 980	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-20 906 705	-13 409 657	

Opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	-1 971	6 155
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
	Différences positives de change		GN	483	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
	Total des produits financiers (V)		GP	-1 487	6 155
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ	2 607 344	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	27 363	3 677 403
	Différences négatives de change		GS	1 165	63
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
	Total des charges financières (VI)		GU	2 635 873	3 677 467
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	-2 637 360	-3 671 312
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	-23 544 065	-17 080 969

La colonne N-1 est présente à titre indicatif en informations complémentaires. Elle n'est plus présente dans les impressions et en télétransmission.

Désignation de l'entreprise		boostHEAT SA		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	-6 477	-516
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	367 408	258 902
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		500 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	360 930	758 386
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 318	624 671
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		541 800
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	487 150	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	488 468	1 166 471
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-127 538	-408 085
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-590 804	-706 433
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 118 333	3 850 864
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	25 199 132	20 633 485
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	-23 080 799	-16 782 621

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

[Texte]

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS	0		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	0		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	0		
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	0		
LES EFFECTIFS	0		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

[Texte]

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 18 606 376.13 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -23 080 798.86 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Faits marquants

Le premier trimestre a vu l'entreprise répondre à ses premiers engagements commerciaux initiés aux commandes du dernier trimestre 2019 avec un démarrage de production industrielle et les premières installations clients.

Le 18 mars 2020, consécutivement à la crise sanitaire, l'entreprise annonçait dans un communiqué de presse suspendre majoritairement ses activités en présentiel sur ses trois sites de Vénissieux, Toulouse et Nuremberg, et son activité d'installation et de production. Seules des activités stratégiques étaient maintenues en télétravail, et notamment le support aux clients.

Afin de sauvegarder sa trésorerie, BOOSTHEAT a eu recours aux différentes solutions économiques lui étant accessibles par les gouvernements français et allemand (chômage partiel, financement bancaire - PGE-). En parallèle, l'Entreprise accélérât le projet de réduction de sa consommation de trésorerie déjà initié fin 2019.

Le 09 Juin 2020 BOOSTHEAT dans le bilan de sa première saison de chauffe, faisait état dans un communiqué de presse de plusieurs constats à optimiser et de la mise en place d'un plan stratégique pour guider ses actions prioritaires des mois à venir.

Courant Juin 2020, le Groupe a obtenu, un montant de 7,3 M€ de ressources nouvelles (6,0 M€ de PGE, 1,0 M€ de prêt innovation et 0,3 M€ de subventions de la région Auvergne-Rhône-Alpes).

Le 07 Juillet 2020 BOOSTHEAT réunissait les représentants de son CSE pour leur présenter le projet stratégique EFFICENCY 2022 répondant aux nouvelles données de l'entreprise. Ce plan intégrait l'ouverture du projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) approuvé à l'unanimité lors d'un Conseil d'Administration et le regroupement des sites de R&D et de production.

Le 17 septembre 2020, BOOSTHEAT annonçait avoir pour objectif de proposer la version upgradée de son produit (BOOSTHEAT.20 Connect) dès le second semestre 2021.

Lors du dernier trimestre 2020, BOOSTHEAT éprouvait déjà les avancées de sa chaudière BOOSTHEAT.20 Connect sur une série de pilotes en situation réelle.

Fin Décembre 2020 : conformément à son planning initial, BOOSTHEAT, suite à la signature d'un accord bilatéral, clôturait une majeure partie des départs (une trentaine de postes hors restructuration de BOOSTHEAT France) liés à son Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Le Groupe était en mesure d'aborder l'exercice 2021 avec une organisation optimisée, une équipe resserrée (52 collaborateurs contre 97 à fin 2019) et pleinement engagée dans le succès des prochaines étapes.

Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu, il existe cependant une incertitude significative sur la continuité d'exploitation au jour de l'arrêté des comptes.

Malgré cette incertitude, le Conseil d'Administration a retenu le principe de continuité d'exploitation sur la base de la bonne exécution du plan de financement détaillé ci-dessous et compte-tenu :

- de la trésorerie disponible de la Société au 31 décembre 2020 qui s'élève à 10,556 M €;
- de ses anticipations de chiffre d'affaires au cours des prochains mois ;
- des résultats liés au plan de relance « Efficiency 2022 », un plan d'abaissement significatifs des coûts lancé en mai 2020 sur la réduction de la masse salariale, des charges de fonctionnement et opérationnelles, amenant le niveau des dépenses mensuelles à environ 1 M€ ;
- de l'échéancier de sa dette financière ;
- d'encaissements attendus d'ici novembre 2021 relatifs aux créances de CIR comptabilisées au titre de 2020 s'élevant à 591,8 K€
- de la déchéance du contrat du Prêt Garanti par l'Etat contracté avec le Crédit Agricole Centre-Est pour 1 M€ exigible de manière anticipée dès avril 2021

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

[Texte]

- du risque potentiel de déchéance du contrat de Prêt Garanti par l'Etat contracté avec le Crédit Agricole Languedoc pour 1 M€(voir explication au 3.3 paragraphe « en terme financier »)
- de sommes encore à recevoir au titre de subventions déjà octroyées pour un montant estimé à 200 K€ au cours des prochains mois.

BOOSTHEAT estime avoir besoin de nouvelles ressources financières pour être en mesure de couvrir ses activités opérationnelles et les investissements planifiés pour les 12 prochains mois à compter de la date de l'arrêté des présents comptes. En conséquence, la Société a construit un plan d'actions lui permettant de sécuriser son financement par voie d'émissions d'obligations remboursables en actions afin de remédier à cette incertitude. Pour assurer le principe de continuité d'exploitation jusqu'à fin avril 2022, BOOSTHEAT devra financer environ 7 M€ via ce programme d'obligations remboursables en actions.

La Société a travaillé avec 4 fonds d'investissements et reçu 4 propositions signées avec conditions suspensives. Sur les recommandations du management, le Conseil d'Administration a retenu le 22 avril 2021, ce principe de financement avec un des opérateurs avec lequel se poursuivent les négociations.

Le Conseil d'Administration a délégué au Management de BOOSTHEAT la finalisation de la négociation, l'écriture contractuelle de la documentation et le plan d'actions associé.

A la date d'arrêté des comptes, BOOSTHEAT est en cours de finalisation des conditions contractuelles pour la mise en œuvre d'une opération de financement d'obligations remboursables en actions allant jusqu'à 30M€ de 10M€ sur un maximum de 12 mois et reconductible 2 fois, permettant de réaliser mensuellement une augmentation de capital d'1M€, activable en fonction des besoins de l'entreprise. Cette opération permettra de garantir la continuité d'exploitation au-delà du premier semestre 2022.

Ce nouveau financement sera soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 10 juin 2021 afin de donner pouvoir au Conseil d'Administration pour l'exécution de cette opération et fera l'objet d'une résolution dédiée. Par ailleurs, afin de sécuriser son opération, BOOSTHEAT pourra consulter les 3 propositions préalablement faites si cela devait être plus favorable au financement de l'entreprise.

Sans la bonne exécution de cette opération de financement, la Société pourrait être confrontée à un risque de liquidité à partir de la fin du mois de septembre 2021.

A plus long terme, la société envisage également d'avoir recours à une ou plusieurs des solutions de financement suivantes :

- la mise en place d'un financement du besoin en fonds de roulement ;
- la mise en place d'un prêt d'actionnaire conditionné ;
- la recherche de fonds non dilutifs complémentaires.

Carnet de commandes

A ce jour, le carnet de commandes a été suspendu, par conséquent il réside une incertitude sur sa profondeur. Il sera réévalué dès la reprise de la commercialisation tant avec les clients particuliers que les partenaires professionnels. Les clients et partenaires enregistrés feront alors l'objet d'une campagne d'appels sortants et de négociation sur la base d'éléments tangibles permettant la signature d'avenant au contrat initial, les contrats actuels étant caduques compte tenu des échéances dépassées. La Société peut d'ores et déjà compter sur l'engagement de commandes d'Holdigaz (50) et de Solwind (12). Par ailleurs la Centre de Relation Clients poursuit ses échanges avec les clients qui restent présent et en attente de la reprise de la commercialisation pour finaliser leur décision.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

[Texte]

Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

En terme financier

Courant 2020, BOOSTHEAT a contracté 6 Prêts Garantis par l'Etat avec son consortium bancaire. Au jour de la publication des résultats, 4 d'entre eux ont été reportés avec un démarrage d'amortissement en 2022 et sur 4 ans.

Par courrier recommandé du 2 avril 2021, le Crédit Agricole Centre Est a fait valoir son droit de déchéance du terme du PGE du 11/05/2020 de 1 million d'euros. La banque a ainsi prononcé la résiliation du contrat ce qui a eu pour effet de rendre exigible immédiatement la totalité des sommes restant dues qui ont été prélevées sur avril 2021.

L'échéance de renégociation du dernier PGE n'étant pas encore à son terme, il reste en cours de traitement avec l'intention de le reporter selon les mêmes termes que les autres.

A la date de la publication du présent document, BOOSTHEAT annonce également mettre en place un plan de financement par obligations remboursables en actions soumis à l'approbation de ses actionnaires lors de sa prochaine assemblée générale. Des éléments détaillés sont donnés à la section 1.10 - paragraphe risque de liquidité - de ce document.

En terme de Qualité

En 2021, BOOSTHEAT via sa filiale France a renouvelé son attestation « professionnel du gaz » lui permettant d'assurer que ses travaux sont réalisés selon la réglementation en vigueur et d'assurer la sécurité des équipements, ainsi que de délivrer le certificat de conformité. BOOSTHEAT a également renouvelé le label Qualibat RGE obtenu en 2019.

Au-delà des renouvellements nécessaires, La Société a mis en place un système qualité en conformité avec les exigences de ses organismes notifiés et a ainsi obtenu sans non-conformité, le 8 janvier 2021 sa certification ISO 9001 version 2015 par le bureau Véritas. A date, son audit de renouvellement est programmé pour le 9 octobre 2021.

BOOSTHEAT a conçu ses processus de pilotage selon le référentiel ISO 9001 dès le démarrage de sa phase d'industrialisation, plaçant ainsi le client au cœur de ses processus de pilotage et le système de management de la qualité en transverse de son organisation.

Cette certification vient récompenser l'engagement de tous dans la démarche d'amélioration continue de l'organisation et de ses métiers.

En terme produit

Le 18 février 2021, BOOSTHEAT annonçait travailler en parallèle de son plan d'optimisation de la BOOSTHEAT.20, sur des échéances plus lointaines en participant à des programmes s'inscrivant dans les tendances actuelles d'efficacité énergétique.

BOOSTHEAT poursuit ses travaux dans le cadre du programme européen Sun Horizon aux côtés des français DualSun, fabricant de panneaux solaires et du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), pour le développement de projets de démonstrations pour des logements à haut rendement énergétique et à faibles émissions de carbone. Quatre installations seront ainsi prochainement déployées en Europe. Un couplage entre la chaudière BOOSTHEAT et les panneaux solaires hybrides DualSun sera évalué.

BOOSTHEAT prépare également la prochaine génération de BOOSTHEAT.20 avec le projet EVOLVE focalisé sur une réduction des coûts de production. Ce projet a pour objectif de mener l'entreprise vers sa rentabilité avec un travail de design to cost pour réduire ses coûts.

En terme de business

BOOSTHEAT a reçu le soutien de l'association North America Gas Heat Pump Collaborative (NAGHPC) qui regroupe plus de 30% des consommateurs de gaz naturel sur les territoires américains et canadiens afin d'investiguer les différentes applications possibles et de déployer l'adoption des technologies de pompes à chaleurs gaz en Amérique du Nord. BOOSTHEAT poursuit ses échanges sur ce territoire et investit des possibles partenariats et échanges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

[Texte]

En terme réglementaire

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs RE2020, donne le ton en début d'année 2021 d'une transition énergétique plus opérationnelle et contraignante pour les années à venir. Le législateur souhaite favoriser puis imposer des solutions réduisant la production de gaz à effet de serre. La BOOSTHEAT.20 s'inscrit dans les solutions de chauffage les plus efficaces sur le marché et répond aux exigences des nouvelles normes là où d'autres solutions seront probablement progressivement interdites. Les chaudières gaz qui représentent plus de 500 000 nouvelles unités par an pour le seul marché français, ne répondront probablement plus à terme aux exigences des nouvelles normes. Elles devront être remplacées par des solutions énergétiquement efficaces du type pompe à chaleur gaz dont la BOOSTHEAT.20 fait partie.

Nomination Directeur Général

A la date du 30 avril 2021, BOOSTHEAT a annoncé la nomination d'Éric Lambert en tant que nouveau Directeur Général de la Société avec prise de fonction au 18 mai 2021 en remplacement de Luc Jacquet, fondateur, qui a présenté sa démission de son mandat de Directeur Général lors d'un conseil d'administration.

Après 10 ans de développement, il est apparu qu'une nouvelle direction était nécessaire pour assurer à BOOSTHEAT le succès industriel et commercial de sa rupture technologique dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Luc Jacquet assurera ses fonctions jusqu'au 18 mai ainsi que la transition nécessaire au côté d'Éric Lambert. Il conserve par ailleurs son mandat d'administrateur au sein de la Société.

La Société démarre une nouvelle page de son histoire ancrée sur une stratégie et des valeurs inchangées mais avec une dimension opérationnelle nouvelle.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2016-07 du 4 Novembre 2016 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2017-01 du 5 mai 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

La société a perçue la somme de 268 493.53 € de subvention Région Rhône Alpes le 03/04/2020.

La société a perçue la somme de 320 425 € de subvention SUN HORIZON le 18/09/2020.

La société a également commercialisé des chaudières, à savoir : 214 429 € à BoostHEAT France, 11 434 € à Boostheat Allemagne et 35 520 € pour les ventes en Suisse.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

[Texte]

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés en charges.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement font l'objet d'une activation via une production immobilisée. La société a opté pour cette méthode sur la base des critères d'activation suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'activation du projet de développement
- L'intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service
- La capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle
- La démonstration de la probabilité d'avantages économiques futures attachées à l'actif
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres avant d'achever le projet
- L'évaluation fiable des dépenses de développement.

La société prend notamment appui sur le déroulement conforme au plan de développement des projets collaboratifs « Apache » et « Comanche ».

Les critères d'activation étant remplis, les frais de recherche et développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à la clôture de l'exercice par une production immobilisée.

Les immobilisations incorporelles de frais de recherche et développement sont amorties sur une période de cinq ans qui correspond à la durée de vie du projet pour tous les frais de recherche et développements antérieurs au 01/12/2014. A compter de cette date, afin de se mettre en conformité avec les précisions apportées par l'administration fiscale dans la version BOFIP du 1^{er} décembre 2017, les frais de recherche ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours.

Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevet en cours de validité engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers sont intégrés à la production immobilisée en fin d'exercice.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

[Texte]

Immobilisations corporelles

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

-	Constructions	20 ans
-	Agencement et aménagement des constructions	10 ans
-	Installations techniques	5 ans
-	Matériels et outillages industriels	5 ans
-	Matériels et outillages	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées par des dépôts de garanties et des cautions. Ces immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisitions.

Stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sousactivité est inclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes de remboursement des obligations

Les valeurs mobilières de placement sont composées de comptes à terme (DAT) et sont valorisées au cours historique d'acquisition selon la méthode FIFO.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

[Texte]

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Désignation	VALEUR NETTE	Taux d'amortissement
Frais de constitution	0	5
Frais de premier établissement		
- Frais de prospection		
- Frais de publicité		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
TOTAL DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Seules les dépenses de R&D du 1er semestre 2020 ont été activées pour 1 184 K€ Les dépenses du second semestre sont comptabilisées en charges dans la mesure où les critères d'activation ne sont plus respectés depuis le 1er juillet 2020.

La société a réalisé un test de perte de valeur de ses actifs incorporels immobilisés qui les a conduit à constater une perte de valeur de 5,3 M€, dont 4,3 M€ affectée aux frais de développement qui ont une valeur nette comptable nulle au 31 décembre 2020 suite à cette dépréciation et 1,03 M€ affectée aux immobilisations incorporelles en cours.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

[Texte]

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	8 513 220		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	365 367		18 992
	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL III	1 950 760		1 184 356
CORPORELLES	Terrains				
		Sur sol propre			
	Constructions	Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		3 229 729		109 240
		Instal. généré., agencts & aménagts divers	238 792		12 314
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	2 391		
		Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers	346 095		15 661
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	3 817 006		137 215
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		74 004		
	Autres titres immobilisés		153		
	Prêts et autres immobilisations financières		247 493		1 147 548
		TOTAL IV	321 649		1 147 548
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			14 968 002		2 488 111

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I			8 513 220	
	Autres postes d'immob. Incorporelles	TOTAL II			384 359	
	Immobilisations incorporelles enc ours	TOTAL III			3 135 116	
CORPORELLES	Terrains					
		Sur sol propre				
	Constructions	Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.				3 338 969	
		Ins. gal. agen. amé. div.			251 105	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			2 391	
		Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.			361 756	
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			3 954 221	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				74 004	
	Autres titres immobilisés				153	
	Prêts & autres immob. financières			943 284	451 757	
		TOTAL IV		943 284	525 913	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				943 284	16 512 829	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

[Texte]

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL	2 741 546	1 505 992		4 247 538
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	239 561	53 192		292 752
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 397 754	509 236		1 906 990
	Inst. générales agencem. amén. div.	94 917	36 826		131 743
Autres immob. corporelles	Matériel de transport	270	478		748
	Mat. bureau et informatique, mob.	245 375	35 550		280 925
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	1 738 316	582 090		2 320 406
	TOTAL GENERAL	4 719 422	2 141 274		6 860 697

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	Différentiel de durée	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements								
TOTAL								
Immob. incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Sur sol propre								
Sur sol autrui								
Inst. agenc. et amén.								
Inst. techniques mat. et outil.								
Inst. gales, agenc. am divers								
Mat. transport								
Mat. bureau mobilier								
Emballages récup. divers								
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

Constr.
Immo. corpor.

ETAT DES DEPRECIATIONS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

[Texte]

Détermination de la valeur actuelle**MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS****SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		5 300 000		5 300 000
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres		249 500		249 500
TOTAL		5 549 500		5 549 500
Stocks				
Créances		548 725		548 725
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL		6 098 225		6 098 225

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Néant

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risque litige fournisseur de 268 K€ est constatée 2020. La provision pour litige fournisseur est une provision ayant pour but de couvrir les coûts de stocks inadéquats, le coût de stockage et transport des composants, le rachat de stock, dans le cadre de la production des nouvelles chaudières.

Une provision pour garantie donnée aux clients a été constatée pour la somme de 16 K€ en 2019 et pour la somme de 30 K€ en 2020. La provision pour garantie à la clôture N-1 avait été évaluée en prenant un taux de 3.2% du chiffre d'affaires de l'exercice pour calculer la dotation de l'exercice 2019. En 2020, la dotation complémentaire a été évaluée en prenant un montant de 1500 euros par chaudière défectueuse vendue en 2020.

Une provision pour risques et charges a été constatée pour 487 K€ correspondant au complément de la dépréciation du compte courant de Boostheat France pour arriver à la situation nette négative de cette dernière.

Une provision pour risque pour retrofit du parc installé a été constatée pour la somme de 809 K€. La provision RETROFIT est une provision pour charges en lien avec les modifications à effectuer par la Société sur les chaudières installées qui ne fonctionnent pas. Le montant de 809 K€ correspond à l'estimation des frais de remise à niveau de ces chaudières.

TABLEAU DES PROVISION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		268 057		268 057
	Povisions pour risques		487 150		487 150
	Prov. pour garanties données aux clients	15 688	30 000		45 688
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges		809 107		809 107
TOTAL II		15 688	1 594 314		1 610 002
Provisions pour dépréciation	- incorporelles		5 300 000		5 300 000
	- corporelles				
	/ immobilisations - Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières		249 500		249 500
	Sur stocks et en cours		548 725		548 725
	Sur comptes clients		599 507		599 507
Autres provisions pour dépréciation		2 357 844		2 357 844	
TOTAL III			9 055 576		9 055 576
TOTAL GENERAL (I + II + III)		15 688	10 649 890		10 665 578
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises					
	- d'exploitation		7 555 396		
	- financières		2 607 344		
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

LOCATIONS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Loyer BOOSTHEAT	
Loyer Bosch Vénissieux	586 592.00
Loyer Toulouse Ramonville	113 042.94
Charges locatives	29 086.25
Total location et charges	728 721.19

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	451 757		451 757
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Etat & autres coll. publiques Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) Charges constatées d'avance	5 292 195	4 840 438	451 757
TOTAUX		5 292 195	4 840 438	451 757
Renvois	(1) Montant des (2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques) - Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	111 719
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	111 719

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	

BOOSTHEAT SA

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	8 837 269.00	0.25
Titres émis pendant l'exercice	21 980.00	0.25
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 859 249.00	0.25

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT <i>(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)</i>		
Report à nouveau de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		-16 782 621
Prélèvements sur les réserves		
	Total des prélèvements sur les réserves	
	TOTAL DES ORIGINES	-16 782 621
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	
Dividendes		
Autres répartitions		-16 782 621
Report à nouveau		
	TOTAL DES AFFECTATIONS	-16 782 621

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Une opération d'augmentation de capital a eu lieu au cours de l'exercice générant une augmentation de capital social de 5 495 € assortis d'une prime d'émission d'un montant total de 112 098 €:

- Augmentation de capital du 24/01/2020 de 5 495 € par création de 21 980 actions en exercice de BSCPCE 2014 et 2017 assorties d'une prime d'émission 112 098 €.

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	2 209 317	5 495		2 214 812
Primes liées au capital social	37 491 669	112 098		37 603 767
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau			16 782 621	-16 782 621
Résultat de l'exercice	-16 782 621	-23 080 798.86	-16 782 621	-23 080 798
Subventions d'investissement	661 943	1 762 748	1 482 689	942 002
Provisions réglementées				
TOTAL	23 580 308	-21 200 458	1 482 689	897 161

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice (31/12/2019) avant affectations	23 580 308
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	-16 782 621
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice (01/01/2020)	23 580 308
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	23 580 308
Variations en cours d'exercice	-22 683 147
Variation du capital	5 495
Variation des primes, réserves, report à nouveau	112 098
Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions règlementées et subventions d'équipement	280 059
Autres variations	-23 080 799
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO	897 161
VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	-22 683 147
Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPÉRATIONS DE STRUCTURE	-22 683 147

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine		3 414 488	500 000	2 000 000	914 488
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		9 250 314	1 668 832	7 125 000	456 482
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		171 389	96 230	75 159	
Fournisseurs & comptes rattachés		1 322 308	1 322 308		
Personnel & comptes rattachés		904 302	904 302		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		548 027	548 027		
Etat & Impôts sur les bénéfiques					
autres Taxe sur la valeur ajoutée		8 333	8 333		
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés		39 040	39 040		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		291	291		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		189 001	189 001		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		251 720	251 720		
TOTAUX		16 096 381	5 525 252	9 200 159	1 370 970
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 004 492			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	337 626			
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

Renvois

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 832
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	397 603
Dettes fiscales et sociales	1 006 022
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	189 000
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 595 457

BOOSTHEAT SA

STOCKS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Au 31 décembre 2020 les stocks se décomposaient ainsi :

- Stock matière première : 2 304 K€ Dépréciation du stock de matière première pour 294 K€ au 31/12/20
- Stock de produits finis : 310 K€ Dépréciation du stock de produits finis pour 255 K€ au 31/12/20

L'optimisation de la BOOSTHEAT.20 ORIGIN a conduit la Société à modifier l'architecture de la machine ainsi que certains matériaux. Il s'agit des résultats directs du projet Efficiency 2022 sur le volet produit, condition sine qua non à la reprise de la commercialisation avec un produit répondant aux engagements de BOOSTHEAT. Ce changement de nomenclature a pour impact direct l'obsolescence de certains composants en stock. La Direction Achat traite ces évolutions au cas par cas avec chacun des fournisseurs actuels ou pour sourcer les composants nécessaires à la BOOSTHEAT.20 CONNECT.

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	885 538					885 538
Contrats de locations financement (2)	382 714					382 714
TOTAL (1)	1 268 252					1 268 252
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						

L'engagement de retraite qui n'a pas été comptabilisé dans les comptes sociaux mais dans les comptes consolidés au 31/12/2020 s'élève à 97 069,18 €

La méthode d'évaluation retenue est la méthode des unités de crédits projetés définie par la norme comptable IAS19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le taux d'actualisation retenu est de 0.34%.

Les tables de revalorisation retenues sont les suivantes :

Cadre : Profil 1%

Ouvriers : 1%

ETAM : Profil 1%

Les taux de charges sociales retenus sont de 35% pour les cadres, 35% pour les ouvriers et de 35% pour les ETAM. L'employeur est redevable d'une contribution de mise à la retraite : les taux retenus sont de 50% pour les cadres, 50% pour les ouvriers et 50% pour les ETAM.

Le turn-over est faible pour les cadres et faible pour les ETAM.

Les tables de mortalité retenues sont celles de l'INSEE 2019 pour les cadres, pour les ouvriers et pour les ETAM.

Les départs sont considérés à 100% comme volontaires.

L'âge de départ à la retraite retenu est de 65-67 ans pour les cadres pour un départ à taux plein, de 65-67 ans pour les ouvriers pour un départ à taux plein et de 65-67 ans pour les ETAM pour un départ à taux plein

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Contrats de crédits-bails (1)

Crédit-bail	Valeur bien	Début contrat	Durée Amort. (année)	Date fin d'amortissement	Au 31/12/2019 Kal Restant du	Remb.Emprunts/exercice	Au 31/12/2020 Kal Restant du	à 1 an	de 1 à 5 ans au plus	plus de 5 ans
METROLOGIE ZEISS	54 050.00	15/07/2016	5	15/04/2021	6 379.74	6 379.74	0.00	-	-	-
LIGNE DE MONTAGE FSA	996 893.00	30/11/2018	15	30/11/2033	769 463.66	189 419.60	580 044.06	195 449.38	384 594.68	-
MANIPULATEUR WORK MATE	29 543.00	23/07/2018	5	23/07/2023	18 916.97	7 309.18	11 607.80	7 494.64	4 113.15	-
GENERATEUR HAUTES FREQUENCES	20 770.00	29/06/2018	5	29/06/2023	12 876.11	5 149.41	7 726.70	5 280.06	2 446.64	-
PRESSES EMG LONG	13 948.00	21/08/2018	5	21/08/2023	9 214.88	3 443.65	5 771.23	3 531.04	2 240.20	-
BANC DE TEST INTEST	185 000.00	31/10/2018	15	31/10/2033	129 723.98	45 484.63	84 239.35	46 638.92	37 600.43	-
APPAREIL DE MESURE MITUTOY	37 000.00	01/04/2018	5	01/04/2023	24 663.60	7 279.33	17 384.27	7 451.52	9 932.76	-
MACHINE A LAVER INDSUTRIELLE	162 000.00	01/03/2018	15	01/03/2033	105 439.08	31 927.84	73 511.24	32 711.55	40 799.69	-
TERMINAL PORTABLE	110 070.00	01/06/2020	5	01/06/2025	-	14 765.27	105 253.61	21 227.51	84 026.10	-
Sous Total	1 609 274.00				1 076 678.02	311 158.64	885 538.25	319 784.62	565 753.64	-

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Contrats de locations financement (2)

type de contrat	type de biens	valeur du bien (> 5000 USD)	date de début	date de fin selon le contrat	durée résiduelle supérieure à 12 mois au 31/12/20?	montant loyer annuel	montant engagement	CHARGE 2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
location mobiliere	mobilier instrument de mesure	oui	1 janvier 2017	31-déc.-20	non	15 738	-	15 738					-
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-janv.-18	30-nov.-21	non	58 788	53 889	58 788	53889				53 889
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-oct.-17	28-févr.-21	non	19 601	3 267	19 601	3267				3 267
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-janv.-18	31-mai-21	non	4 866	2 028	4 866	2028				2 028
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-mars-18	31-août-21	non	6 513	4 342	1 085	4342				4 342
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-mars-18	28-févr.-22	oui	4 012	4 681	4 012	4012	669			4 681
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-juin-18	1-juin-23	oui	7 082	17 115	7 082	7082	7082	2951		17 115
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-juin-18	1-juin-22	oui	2 609	3 696	2 770	2609	1087			3 696
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-sept.-18	1-sept.-23	oui	6 860	18 293	6 860	6860	6860	4573		18 293
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-sept.-18	1-sept.-22	oui	6 407	10 678	6 407	6407	4271			10 678
crédit bail adossé	mobilier	oui	30-nov.-18	30-nov.-22	oui	31 328	60 044	31 328	31328	28716			60 044
LLD	MOBILIER	OUI	01/03/2019	01/02/2023	oui	5 948	12 391	6 050	5948	5948	495		12 391
LLD	MOBILIER	OUI	01/03/2019	01/03/2024	OUI	8 760	27 741	7 300	8760	8760	8760	1460	27 741
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-sept.-19	31-août-23	oui	1 930	5 147	1 930	1930	1930	1287		5 147
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-juin-19	31-mai-24	oui	3 893	13 300	3 893	3893	3893	3893	1621	13 300
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-sept.-19	31-août-24	oui	3 108	11 395	3 108	3108	3108	3108	2071	11 395
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-déc.-19	30-nov.-24	oui	14 335	56 145	15 197	14335	14335	14335	13140	56 145
location longue durée	mobilier	oui	1-juil.-17	1-juil.-22	oui	2 272	3 408	2 272	2272	1136			3 408
location longue durée	mobilier	oui	1-janv.-18	31-déc.-22	oui	960	1 920	960	960	960			1 920
location longue durée	mobilier	oui	1-juin-18	30-sept.-23	oui	1 392	3 828	1 392	1392	1392	1044		3 828
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-janv.-19	31-déc.-21	non	3 135	3 135	3 135	3135			0	3 135
leasing	vehicule	oui	25 janvier 2018	25-janv.-21	non	7 132	594	9 621	594				594
leasing	vehicule	oui	15 avril 2018	15-avr.-21	non	9 992	3 331	25 907	3 331				3 331
leasing	vehicule	oui	15 juin 2018	15-juin-21	non	7 143	3 572	7 456	3 572				3 572
leasing	vehicule	oui	15 septembre 2018	15-sept.-21	non	6 405	4 804	10 363	4 804				4 804
leasing	vehicule	oui	15 novembre 2018	15-nov.-21	non	5 899	5 407	8 996	5 407				5 407
leasing	vehicule	oui	16 novembre 2018	16-nov.-21	non	7 049	6 461	9 083	6 461				6 461
LLD	VEHICULE	OUI	12 avril 2019	11 mars 2022	OUI	6399.96	8 000	7 331	6 400	1 599.99			8 000
	VEHICULE	OUI	15 août 2020	15 août 2023	oui	7281.24	19 417	6 199	7 281	7 281.24	4 854.16		19 417
	VEHICULE	OUI	15 août 2020	15 août 2023	oui	5507.04	14 685	3 928	5 507	5 507.04	3 671.36		14 685
TOTAL							382 714	320 007	210 914	104 536	48 971	18 293	382 714

ENGAGEMENTS
Du 01/01/2020 au 31/12/2020**ENGAGEMENTS REÇUS**

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Serges DECONS	32 000 €
ERNST ET YOUNG	74 000 €

EFFECTIFS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

LES EFFECTIFS

	31/12/2020	31/12/2019
Personnel salarié :	42	69.00
Ingénieurs et cadres	31	38.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	8	8
Ouvriers	3	23
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

FILIALES ET PARTICIPATIONS**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenue	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances	Montant des cautions et avals	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultats du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
				Brutte	nette						
Renseignements concernant les filiales et les participations											
<u>Filiales</u>											
BoostHEAT France	25 000	-	100.00%	1	1	-	-	266 945	- 854 038	-	
BoostHEAT Deutschland GmbH	25 000	-	100.00%	1	1	-	-	-	- 276 350	-	